L'écho Mazérien

MAZIÈRES DE TOURAINE

Retrouver l'écho Internet

Site : www.mazieresdetouraine.fr et Facebook : Mazières de Touraine

Lettre d'information municipale
N° 57 septembre 2026

EDITORIAL

Chères Mazériennes, chers Mazériens,

Cet éditorial marque la fin de la période estivale et le retour de la rentrée scolaire. À cette occasion, je souhaite adresser mes meilleurs vœux de bonne rentrée à l'ensemble de nos enfants, à leurs parents, aux agents communaux, aux enseignants ainsi qu'à leur directrice. La fin de l'année scolaire a été particulièrement éprouvante, avec une période de canicule exceptionnelle durant laquelle les températures ont dépassé les 40 °C. Face à cette situation, nous avons pris les mesures qui s'imposaient dans l'urgence, notamment en installant des ventilateurs dans les différentes classes. Nous savions toutefois que ces solutions ne pouvaient constituer une réponse pleinement satisfaisante.

Durant les vacances scolaires, la municipalité a donc poursuivi ses efforts afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants. Des films solaires ont été installés sur les vitrages afin de limiter l'impact de l'ensoleillement et de réduire la chaleur dans les classes. Pour compléter ce dispositif, deux ventilateurs de plafond ont également été installés et pendant les vacances d'automne, toutes les classes seront équipées.

Cet été particulièrement chaud et sec a également fortement impacté notre fleurissement communal. Après avoir utilisé nos réserves d'eau de pluie et compte tenu des restrictions concernant la consommation d'eau, la municipalité a fait le choix de suspendre l'arrosage afin de préserver cette ressource essentielle.

Dès cet automne, une réflexion sera engagée afin de faire évoluer progressivement nos plantations et de privilégier des variétés de fleurs et de plantes davantage adaptées aux périodes de fortes chaleurs et de sécheresse, notamment des plantes vivaces.

La préservation de l'eau est l'affaire de tous. En faisant évoluer nos habitudes au quotidien et en évitant les gaspillages, nous pouvons, collectivement, contribuer à préserver cette ressource précieuse, souvent appelée à juste titre « l'or bleu ».

Cette période de fortes chaleurs a également très impacté nos habitations. Dans ce cadre, les habitants concernés peuvent dès à présent adresser un courrier manuscrit à Monsieur le Maire de Mazières-de-Touraine avant la fin de l'année 2026. Les dossiers seront examinés par une commission nationale qui statuera sur leur validité pour être retenus en état de catastrophe naturelle ou classés sans suite.

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a instauré un Plan Intercommunal de l'Urbanisme qui remplacera progressivement notre Plan Local d'Urbanisme communal. Les grands enjeux de notre commune seront pris en considération (protection des zones humides, limiter l'artificialisation des sols) afin de préserver l'environnement.

L'effort collectif est indispensable à la vitalité de notre commune et à la qualité de notre vie locale.

Je souhaite à ce titre remercier chaleureusement l'ensemble de nos associations, véritables poumons de la vie locale et démocratique. Par leur engagement, leurs initiatives et leur disponibilité, elles contribuent chaque jour au dynamisme et au lien social de Mazières-de-Touraine. Je tiens à saluer et à remercier sincèrement tous les bénévoles qui donnent de leur temps au service des autres.

Avec mon équipe municipale, nous restons pleinement mobilisés et déterminés à poursuivre notre action et à mettre en œuvre les engagements de notre programme pour notre commune et pour l'ensemble de ses habitants

Ensemble, continuons à faire vivre Mazières-de-Touraine et à préserver son attractivité.

Votre Maire,
Thierry ELOY

CALENDRIER des MANIFESTATIONS



NOVEMBRE

Samedi 07	Loto	Salle des fêtes	Club Restons Jeunes
Mercredi 11	Cérémonie	Cimetière	
	Vin d'honneur	Salle des fêtes	Municipalité
Samedi 21	Repas	Salle des fêtes	La Mazèrienne
Dimanche 29	Expo vente	Salle des fêtes	Ateliers Mazériens

DECEMBRE

Samedi 05	Commémoration Algérie	Cimetière	
	Vin d'honneur	Salle restons jeunes	Municipalité
Samedi 12	Repas de Noël	Salle des fêtes	Restons Jeunes

Directeur de la publication : Thierry ELOY, Maire

RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES SCOLAIRES

ECOLE

Du changement dans l'équipe enseignante.
Les effectifs à ce jour sont de 149 enfants inscrits, en maternelle et en primaire.
La répartition dans les classes est faite de la façon suivante :

Mme GUIBERT (ATSEM - Mme RENARD Maïté)
23 élèves en P.S.– M.S.
Mme HIDALGO : (ATSEM - Mme POULARD Noëlle)
23 élèves en P.S.– G.S.
Mme JOUILLAT Directrice et Mme DUC
(ATSEM - Mme BEREAU Maëva) :
20 élèves en G.S.– C.P.
Mme MOQUET : 22 élèves en CE1
Mme RADIGUE et Mme DUC : 18 élèves en CE2
Mme TOUGERON : 21 élèves en CM1 - CM2
Mme MOUSSET : 22 élèves en CM1 - CM2

HORAIRES :
Matin : 8h45 - 12h - Après-midi : 13h45 - 16h30
L'ouverture du portail se fait 10 mn avant.

Merci de bien vouloir respecter les horaires.



CANTINE

Le nombre d'enfants mangeant à la cantine est de 144 inscrits sur 149 élèves. Deux services sont instaurés.
Un à partir de 12h00 (maternelles et primaires)
Un à partir de 12h50 (primaires restants)

L'inscription est obligatoire.

Pour l'enfant qui mange occasionnellement, ou tous changements les parents doivent prévenir impérativement à l'avance la Mairie au 02 47 96 41 54.

Tarifs 2026/2027 :
3 tarifs appliqués suivant le quotient familial
1ère tranche : quotient familial inférieur ou égal à 1000 € tarif du repas 1.00 €
2ème tranche : quotient familial entre 1001 € et 1499 € tarif du repas 3.80€
3ème tranche : quotient familial supérieur ou égal à 1500 € tarif du repas 4.15€
Les factures sont mensuelles et à régler au Trésor Public dès réception.

NUISANCES DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage sont autorisés :

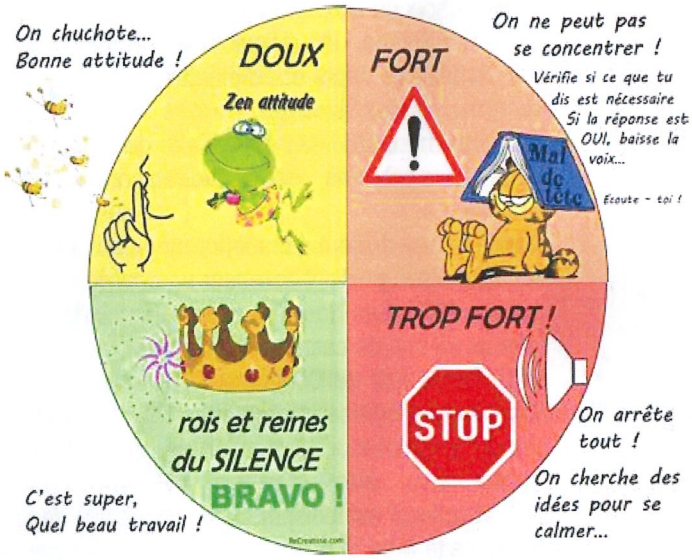
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Respectez-vous les uns, les autres !!!

En application de l'arrêté préfectoral, il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.





Directeur de la publication : Thierry ELOY, Maire

LA FIBRE

Après plus de 50 ans de service, le réseau cuivre, devenu vieillissant, est progressivement remplacé par **la fibre optique**, plus moderne et plus performante.





La fermeture du réseau cuivre **ne signifie pas la fin de votre téléphone fixe** ou de votre **accès à Internet.**

Ces services seront désormais assurés par la **fibre.**

N'attendez pas !

Si vous utilisez encore le réseau cuivre, pensez à contacter **votre fournisseur d'accès à Internet ou de téléphone** afin de vérifier votre situation et de demander votre passage à la fibre.

UNIS POUR MAZIÈRES

En septembre, le conseil municipal avait évidemment l'importance non seulement de toute rentrée, mais aussi de réflexion sur ce que notre village a vécu depuis la fin du printemps : la cour de l'école et la place du village sont 'un vrai four' , pourquoi ne pas réfléchir à l'intensification de la verdure ! Et pour le 'désherbage' une solution écologique serait moins dangereuse et moins polluante qu'un brûleur à gaz…

Et qu'en est-il de la protection des zones humides, essentielles pour le climat et la biodiversité ?

De l'arrêt de l'artificialisation des sols ?

Toujours pas de commissions voirie, finances, environnement …Pas de consultation pour les travaux ! Des travaux ont eu lieu dans la salle des fêtes. N'aurait-il pas été plus sérieux et plus économique de réfléchir à un remaniement global envisagé avec un plan de financement pluriannuel….Ce qui pourrait permettre entre autre d'y inclure une bibliothèque, un lieu d'échange et de partage intergénérationnel par exemple… Contact : unispourmazieres@gmail.com

Unis pour Mazières

Isabelle MELO

GESTION DES DÉCHETS

Trier ses déchets : c'est l'affaire de tous !

Le tri des déchets est essentiel, et chacun peut y contribuer facilement. Tous les emballages se trient : ils doivent être déposés vidés et séparés dans le sac jaune. Ces derniers seront ensuite transportés vers le centre de tri pour être valorisés.

Votre jour de collecte : MARDI
Je présente mes déchets, sacs jaunes au pied du bac noir, la veille au soir, et je rentre mon bac dès que possible une fois la collecte effectuée.
Les ordures ménagères doivent être placées en sacs fermés dans le bac noir. Si vous avez besoin de nouveaux sacs jaunes, ou si votre bac noir est endommagé, merci de vous rapprocher de votre mairie.

Le verre et le papier sont à déposer dans les colonnes d'apport volontaire.

La CCTOVAL propose également des composteurs à tarifs préférentiels. Réservation obligatoire auprès des conseillers en prévention : 02 47 97 89 75.

Enfin, pour vos apports en déchèteries, faites votre demande de vignette et retrouvez les horaires directement sur le site Internet de la CCTOVAL.

RAPPEL

DÉCHETS ISSUS DES TRAVAUX



Il est interdit de déposer des déchets issus de travaux au local technique communal.

Sont notamment concernés : gravats, ferraille, plaques de plâtre, bois, etc.



Ces déchets doivent être déposés dans l'une des **six déchetteries du territoire,** accessibles aux particuliers munis de leur vignette d'accès « Particuliers ».



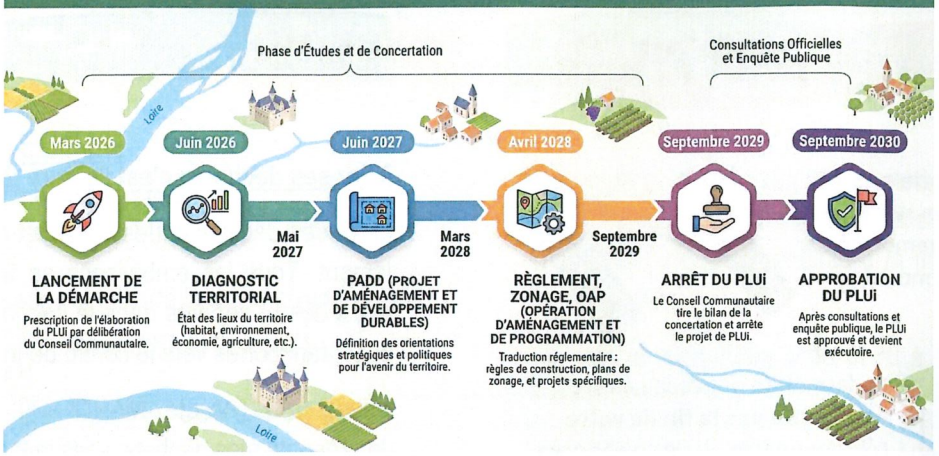
Pour connaître les déchetteries, leurs horaires et les conditions d'accès, retrouvez toutes les informations sur le site de la **CCTOVAL :**

https://cctoval.fr/mes-dechets/decheteries/

Merci à chacun de respecter ces consignes et de contribuer à la propreté de notre commune.

Directeur de la publication : Thierry ELOY, Maire

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi - TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE



Pourquoi un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera demain le document de planification de référence qui définira les règles d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Il remplacera les documents d'urbanisme actuels : les 22 PLU communaux, les 3 cartes communales et se substituera à l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour les 5 communes sans documents (et la partie ex-Les Essards à Langeais).

- Au travers d'une démarche concertée avec l'ensemble des communes, il permettra d'exprimer une vision partagée et cohérente du développement du territoire à l'horizon des 10 à 15 prochaines années :

Quelles ambitions communes en matière d'évolution démographique, de stratégie de l'habitat, de développement économique, de services et d'équipements, de protection de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique, de préservation du patrimoine et des paysages, etc. ?

- Le PLUi organise l'usage des sols (zones Urbaines, Agricoles, Naturelles et À Urbaniser), fixe les droits à construire et établit des principes opérationnels afin d'inscrire les projets de construction et d'aménagement dans l'atteinte des objectifs du projet politique. Le PLUI constituera le document de référence pour l'instruction des demandes d'urbanisme : déclaration préalable de travaux, permis de construire et permis d'aménager.

À savoir : quelles règles s'appliquent pendant l'élaboration du PLUi ?

En attendant l'approbation du PLUi, les règles d'urbanisme restent celles des documents actuellement en vigueur dans votre commune.

Du PLU communal

Ces documents continuent de servir de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.), jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi.

Comment participer ?

Tout au long de l'élaboration du PLUi, des temps de concertation seront organisés avec les habitants, les associations, les acteurs économiques ainsi que les partenaires institutionnels (services de l'État, chambres consulaires, etc.).

Les grandes étapes donneront lieu à une diffusion d'informations et à des moments d'échange, afin que chacun puisse contribuer et enrichir la démarche.

L'OBJECTIF : CONSTRUIRE, ENSEMBLE, UN PROJET PARTAGÉ ET COHÉRENT AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE.

Vous souhaitez donner votre avis ou formuler une observation ?

Par courrier

adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :
2 rue des Sablons, 37340 Cléré-les-Pins

Par écrit

Dans les **cahiers de concertation et de doléances** mis à disposition dans votre mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes, aux heures habituelles d'ouverture au public.

MAIRIE *(ouverture au public)* 02 47 96 41 54

Mardi 9h00 –12h00
Mercredi 9h00-12h00 13h30– 17h30
Jeudi 9h00-12h00
Vendredi 9h00-12h00 13h30 - 17h30

OUVERT
FERMÉ

AGENCE POSTALE 02 47 49 02 87

Mardi	8h30-12h00	Vendredi	8h30-12h00
Mercredi	8h30-12h00		13h30-17h15
	13h30-17h15	Samedi	9h-12h00
Jeudi	8h30-12h00		

Permanence des élus et du secrétariat service Etat civil, le dernier samedi du mois de 9h00 à 12h00.

Directeur de la publication : Thierry ELOY, Maire